

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5654

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 9° - Champagne au Mont d'Or

objet : **Acquisition de parcelles appartenant à la SERL et situées dans le périmètre de la zone d'habitat de la Duchère**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon procède à l'acquisition de trois parcelles de terrain nu situées sur les communes de Lyon 9° et de Champagne au Mont d'Or, comprises dans la zone d'habitation de la Duchère et appartenant à la SERL.

Ces parcelles, destinés à la voirie, seront incorporées au domaine public communautaire. Il s'agit de :

Adresse	N° de section de parcelle	N° de la parcelle	Superficie (en mètres carrés)
boulevard de la Duchère à Lyon 9°	AP	2	2 576
le Plateau à Lyon 9°	AS	66	92
avenue de Champagne à Champagne au Mont d'Or	AE	184	430

Aux termes du compromis qui a été établi, la SERL céderait les parcelles en cause gracieusement ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais liés à cette opération, estimés à 3000 F, seront financés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,